

URPS DES CHIRURGIENS DENTISTES HAUTS-DE-FRANCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 15/03/2018

QUI S'EST DEROULEE A LA MAISON DES URPS 118BIS RUE ROYALE LILLE

Membres présents :

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BAELDE Hervé,
- Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr CORDET DRON Marianne.

Membres excusés représentés :

- Dr BARDE Hervé, pouvoir donné au Dr BAELDE Hervé,
- Dr COPPI Jean Paul, pouvoir donné au Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr LEVEL Philippe, pouvoir donné au Dr CORDET DRON Marianne,
- Dr MERAC Annie, pouvoir donné au Dr BALBI Thomas,

Membres excusés non représentés :

- Dr BISERTE Marie,
- Dr DRANCOURT Jacques,
- Dr HERLEM Jean Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SILBERBERG Maud,
- Dr SZPAK Peggy.

Les Dr BARDE, Dr COPPI, Dr LEVEL et Dr MERAC sont absents et ont donné respectivement pouvoir aux Dr BAELDE, Dr CHARBIT, Dr CORDET DRON, Dr BALBI.

Huit membres de l'Assemblée sont présents ou sont représentés, représentant plus de 50% des élus. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Le Président ouvre la séance à 15h05. Le Président rappelle l'ordre du jour qui comporte un point unique :

Application de l'Article 2A paragraphe 6 du règlement intérieur vis-à-vis du Dr HERLEM Jean Pierre (Trésorier Adjoint de notre URPS-HDF).

Le Président lit devant l'Assemblée l'Article 2A paragraphe 6 du règlement intérieur.

Suite à l'envoi de la convocation pour l'AGE, le Dr HERLEM a envoyé un courrier LRAR nous informant

qu'il ne se rendrait pas à l'AGE et qu'il nous ferait parvenir son argumentaire en défense.

Une réponse lui a été adressée, en lui demandant de présenter sa défense avant la date du 15 mars 2018 afin que le Président puisse la lire en séance. A ce jour, aucun élément n'a été reçu.

La parole est à l'Assemblée. L'Assemblée vote à bulletin secret. La question « considérez-vous que le Dr HERLEM est démissionnaire ? » est posée.

Oui

8 votes

Non

0 vote

Au vu des résultats, à l'unanimité le Dr HERLEM est démissionnaire du bureau. A présent, il est acté qu'il n'y a plus que 5 membres du bureau. Le poste de trésorier adjoint est vacant et sera mis au vote lors de la prochaine AG ordinaire. Nous vous proposons d'envoyer votre candidature dès à présent.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président lève la séance.